



Date de dépôt : 9 avril 2025

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de Jacklean Kalibala : Pratiques** **d'embauche de jeunes professionnelles et professionnels aux** **HUG**

En date du 21 mars 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Considérant :

- *l'article de la Tribune de Genève du 03.12.2024¹ qui fait état de pratiques d'intimidation des jeunes infirmières et infirmiers lors de l'embauche aux HUG ;*
- *des plaintes sur des retards dans les engagements et sur le manque de transparence du processus ;*
- *des jeunes professionnelles et professionnels de la santé formés qui restent plusieurs mois sans emploi, malgré les promesses du programme primo-emploi ;*
- *le quasi-monopole des HUG pour les premiers emplois, qui est renforcé par le programme primo-emploi mis en avant durant la formation,*

¹ <https://www.tdg.ch/hug-le-recrutement-des-jeunes-infirmiers-serait-problematique-604891731759>

mes questions sont les suivantes :

- 1) Pour chaque filière, sur la volée diplômée en 2024, combien ont été engagés aux HUG jusqu'à présent ?*
- 2) Quelles sont les conditions d'engagements (CDD, CDI) et les dates d'engagement ?*
- 3) Combien de jeunes diplômées et diplômés travaillent hors de Genève ?*
- 4) Qu'est-ce qui est proposé par le programme primo-emploi ?*
- 5) Qu'est-ce qui est proposé aux diplômées et diplômés qui peinent à trouver un poste, en particulier les sages-femmes ?*
- 6) Concernant les sages-femmes, quel est le ratio entre le nombre de places libérées par année et le nombre de diplômées et diplômés ?*
- 7) Des évaluations du programme primo-emploi sont-elles effectuées ? Et, si oui, quels en sont les résultats ?*
- 8) Avez-vous enregistré des plaintes de la part des postulantes et postulants primo-emploi sur les rapports avec les RH des HUG ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat de la réponse à ces questions.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil d'Etat répond aux différentes questions de la manière suivante.

1) Pour chaque filière, sur la volée diplômée en 2024, combien ont été engagés aux HUG jusqu'à présent ?

Filière soins infirmiers

En 2024, les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) ont reçu 138 candidatures éligibles au processus de recrutement dédié aux primo-emplois de la Haute école de santé de Genève (HEdS-Genève).

A ce jour :

- 126 personnes ont été engagées;
- 5 personnes sont en cours de contractualisation;
- 3 personnes ont communiqué des dates de disponibilité au deuxième semestre 2025;
- 2 personnes ne possèdent pas de permis de travail;
- 2 personnes ont retiré leur candidature.

Filière sage-femme

En 2024, 11 personnes de la HEdS-Genève ont postulé à l'annonce spécifiquement dédiée au recrutement des sages-femmes fraîchement diplômées.

L'ensemble des candidates et candidats ont été reçus en entretien par le Département de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (DFEA) des HUG : 7 personnes ont été engagées en CDD et 3 personnes finalisent actuellement leur stage.

Le DFEA propose des CDD étant donné le faible taux de départ des sages-femmes exerçant aux HUG et, par conséquent, le faible nombre de postes vacants. Par ailleurs, les CDD permettent aux jeunes professionnelles et professionnels d'intégrer les HUG afin d'assurer des remplacements de moyenne et longue durée (p. ex. : remplacements de personnes en congé maternité).

Dès qu'un poste pérenne de sage-femme s'ouvre, un CDI est proposé.

Filière physiothérapie

Concernant la filière des physiothérapeutes, les HUG ont reçu 21 candidatures de jeunes diplômées et diplômés de la HEdS-Genève.

Entre le mois de septembre 2024 et janvier 2025, 13 personnes ont été engagées dans différents départements (médecine aiguë, chirurgie, femme, enfant et adolescent, réadaptation et gériatrie, neurosciences cliniques, médecine).

Des contrats en CDI (8 entre octobre et décembre 2024) et CDD (6 contrats allant d'une durée de 6 à 12 mois) ont été proposés selon la disponibilité des postes vacants au sein des HUG.

2) Quelles sont les conditions d'engagements (CDD, CDI) et les dates d'engagement ?

Concernant la filière soins infirmiers, et dans le cadre du programme de recrutement des primo-emplois, tous les engagements se font en CDI.

Comme mentionné précédemment, des contrats en CDD peuvent être proposés aux sages-femmes et aux physiothérapeutes. Ceci est dû au faible taux de départ dans ces fonctions et, par conséquent, au nombre limité de postes vacants à durée indéterminée. Les besoins sont généralement plus ponctuels.

Pour l'ensemble des filières, les dates d'engagement sont variables et dépendent des besoins en personnel de l'institution. Les HUG tiennent également compte de la date de disponibilité des candidates et candidats.

3) Combien de jeunes diplômées et diplômés travaillent hors de Genève ?

Le Conseil d'Etat ne possède pas cette information et n'est pas en mesure de se la procurer.

4) Qu'est-ce qui est proposé par le programme primo-emploi ?

Le programme primo-emploi est un processus de recrutement centralisé dédié aux jeunes diplômées et diplômés de la filière soins infirmiers de la HEdS-Genève. Il s'articule de la manière suivante :

- publication d'une annonce dédiée aux primo-emplois;
- entretiens avec une ou un spécialiste RH en recrutement pour toutes les candidates et tous les candidats éligibles;

- possibilité pour les candidates et candidats d'exprimer les domaines de soins qui les intéressent particulièrement et ceux dans lesquels elles et ils ne souhaitent pas travailler;
- prise en considération des dates de disponibilité des candidates et candidats;
- dans la mesure du possible et selon la réalité des besoins en personnel de l'hôpital, les HUG tiennent compte de ces souhaits (domaines de soins et disponibilité);
- les primo-emplois de la filière soins infirmiers ont la possibilité d'intégrer un poste dans un département ou auprès du « Vivier jeunes talents », ce qui leur permet de découvrir différents domaines de soins en assurant des remplacements de moyenne et longue durée. Les personnes qui rejoignent ce vivier sont en CDI et se voient proposer un poste dans un département au bout de 12 mois maximum;
- un programme d'intégration spécifique pour les primo-emplois est proposé par la Direction des soins des HUG.

5) Qu'est-ce qui est proposé aux diplômées et diplômés qui peinent à trouver un poste, en particulier les sages-femmes ?

Les HUG engagent les sages-femmes ou les physiothérapeutes en CDI lorsque des postes vacants existent. Alternativement, les HUG proposent des CDD lorsque des besoins ponctuels se font ressentir et sans visibilité de poste pérenne. Les HUG encouragent dans tous les cas ces jeunes professionnelles et professionnels à se maintenir en activité afin de ne pas perdre leurs acquis.

Concernant la filière soins infirmiers, les HUG ont engagé ou sont en cours de contractualisation avec 97% des primo-emplois 2024. Les 4 personnes restantes ont soit retiré leur candidature soit ne possèdent pas de permis de travail valable.

Il est important de préciser que les HUG considèrent les candidatures des primo-emplois jusqu'à 2 ans après l'obtention de leur diplôme.

6) Concernant les sages-femmes, quel est le ratio entre le nombre de places libérées par année et le nombre de diplômées et diplômés ?

La filière sage-femme de la HEDS-Genève forme pour l'ensemble de la Suisse romande. Le marché de l'emploi pour cette profession n'est donc pas circonscrit aux HUG.

En 2024, les HUG ont comptabilisé 6 départs de sages-femmes qui détenaient un CDI et, en 2025, ils anticipent également 5 départs, principalement des départs en retraite.

Comme mentionné précédemment les HUG reçoivent chaque année une dizaine de candidatures de diplômées et diplômés de la HEdS-Genève.

7) Des évaluations du programme primo-emploi sont-elles effectuées ? Et, si oui, quels en sont les résultats ?

Une enquête de satisfaction a été envoyée aux primo-emplois 2024 de la filière soins infirmiers. Cette enquête de satisfaction est envoyée dès la finalisation des 3 premiers mois au sein des HUG.

Le niveau de satisfaction concernant le processus de recrutement est de 63% (de très satisfait à satisfait). Les personnes ont exprimé des marges d'amélioration sur :

- la fluidité de la communication;
- une meilleure visibilité sur les postes;
- un délai plus court entre l'entretien et la proposition de poste.

Ces retours ont été intégrés par les HUG pour le processus de recrutement 2025 et des améliorations continues sont mises en place, notamment sur la fluidité de la communication.

Si l'on comprend parfaitement les souhaits des jeunes professionnelles et professionnels de rejoindre le plus rapidement possible un poste dans un domaine de soins particulier, il est toutefois primordial de rappeler que les besoins en personnel de l'hôpital priment. La priorité des HUG est de proposer des opportunités professionnelles dans les domaines où il y a des postes vacants et selon les disponibilités.

Les décisions sont prises sur la base de 2 principes d'action :

- répondre aux besoins en personnel de l'institution;
- proposer des postes aux jeunes professionnelles et professionnels qui correspondent à leur niveau de compétences et d'expérience, ceci afin de leurs permettre de développer leur pratique professionnelle et de maintenir un haut niveau de qualité des soins délivrés aux patientes et patients.

Le 19 mars 2025, les HUG ont convié les étudiantes et étudiants en 3^e année de la filière soins infirmiers afin de leur présenter le processus 2025 et de répondre à l'ensemble de leurs questions. Les HUG ont accueilli 92 participantes et participants à cet évènement.

Cette demi-journée s'est articulée autour du témoignage d'une ancienne primo-emploi, d'une table ronde afin de répondre à toutes les interrogations (processus de sélection, plan d'intégration, attentes vis-à-vis d'une jeune professionnelle ou d'un jeune professionnel, perspectives de carrière, etc.) et de stands sur les différents domaines de soins avec des professionnelles et professionnels de santé présentant leurs métiers.

8) Avez-vous enregistré des plaintes de la part des postulantes et postulants primo-emploi sur les rapports avec les RH des HUG ?

Aucune plainte formelle n'a été enregistrée par les HUG.

Certaines postulantes et certains postulants ont pu exprimer des frustrations vis-à-vis des délais ou des postes proposés. Elles et ils possédaient toutes les coordonnées des équipes RH des HUG et ont pu entrer en contact direct afin de recevoir les informations souhaitées.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

La présidente :

Nathalie FONTANET